DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220210-DCM22-012-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 22.012

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 février 2022

Le 04 février 2022

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE

Mme Odile CHOLLET représentée par M. Jean-Luc CHAPOULIE

M. Julien DURESSAY représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE

M. Bruno JARROIR représenté par M. Philippe CUSSAC

M. Thomas LAFARIE représenté par M. Christophe PLASSARD

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU

M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET

M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIT EXCUSÉE: Mme Madeline TANTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 32

Mme Christine DELPECH-SOULET a été élue secrétaire de séance.

OBJET: CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - APPROBATION DU CHOIX DU JURY

RAPPORTEUR: M. SIMONNET

VOTE: UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220210-DCM22-012-DE Date de télétransmission : 11/02/2022

VU la décision de la Ville de ROYAN de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS pour ce projet,

VU la délibération en date du 03 juin 2021 décidant d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, à fixer la liste des candidats admis à concourir, sur proposition du jury de concours,

VU la décision de Monsieur le Maire du 13 octobre 2021 fixant la liste des trois équipes de maitrise d'œuvre admises à concourir :

- Equipe N° 11 DEESSE 23 ARCHTIECTURE
- Equipe N° 25 VALLET de MARTINIS
- Equipe N° 32 TOCRAULT et DUPUY

CONSIDERANT qu'après mise en œuvre des règles du respect de l'anonymat et analyse préalable des projets par la commission technique, le jury de concours s'est réuni le 25 janvier 2022 afin d'évaluer et classer les projets,

CONSIDERANT que tous les projets reçus sont conformes au règlement de concours,

CONSIDERANT que lors de cette séance, le Jury de concours a classé les projets de la manière suivante :

- 1ère position : projet n° A
- 2ème position : projet n° B
- 3ème position : projet n° C

Après levée de l'anonymat, le projet n° A, arrivé en première position, a été remis par l'équipe TOCRAULT et DUPUY.

Le projet n° B, arrivé en deuxième position, a été remis par l'équipe VALLET de MARTINIS.

Le projet n° C, arrivé en troisième position, a été remis par l'équipe DEESSE 23 ARCHTIECTURE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Avant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner l'équipe TOCRAULT et DUPUY, lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal de ROYAN,
- d'autoriser la SEMDAS à engager la négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe lauréate conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

ALE DE ROLL TOTAL Fait et délibére les jour, mois et an susdits, Ont signé au Régistre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 11 février 2022

Certifié Conforme Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services Hubert THOMAS



Le Maire,
Patrick MARENGO